



# UNE CONVERSATION SUR L'ASSURANCE-SANTÉ

En mettant de l'avant l'assurance  
de soins de longue durée



La vie est plus radieuse sous le soleil



# Une conversation avec Louise et François

François et Louise sont tous les deux âgés de 60 ans et ont plus d'un million de dollars dans un portefeuille de placements non enregistrés détenus dans différents comptes, types d'actif et établissements. Ils voudraient consolider leur portefeuille, en prévision de la retraite, auprès de leur conseiller. En ce sens, ils lui ont confié à chacun de leurs conseillers la tâche de cerner les occasions et les risques liés à leur situation particulière.

## Étape 1

### Une question essentielle

#### Le conseiller leur demande :

*Avez-vous tenu compte, dans votre planification, des frais de soins de santé et des frais de services de soutien personnel que vous aurez avec l'âge? Avez-vous songé à l'endroit où vous recevrez les soins et à la place qu'occuperont les programmes de l'État dans vos plans?*

Louise et François répondent qu'ils souhaitent préserver leur style de vie actuel à la retraite, même dans les choix et les décisions quant aux soins de santé et aux services de soutien personnel. C'est dans cette optique que le conseiller passe en revue les options et les coûts.

Pour un couple dont les deux conjoints ont 60 ans, il y a 90 % de probabilités que l'un d'eux souffre d'une maladie grave. Plus de la moitié d'entre eux souffriront de la maladie d'Alzheimer, de démence ou d'une autre maladie exigeant une surveillance constante<sup>1</sup>.

À la naissance, les hommes ont une espérance de vie moyenne de près de 80 ans au Canada. On peut s'attendre à ce que leur qualité de vie soit réduite durant plus de 10 de ces années<sup>2</sup>.

À la naissance, les femmes ont une espérance de vie moyenne de près de 84 ans au Canada. On peut s'attendre à ce que leur qualité de vie soit réduite durant plus de 13 de ces années<sup>2</sup>.

#### Comprendre les options et les coûts :

Le conseiller de Louise et François leur présente les principales options qu'ils auront, le moment venu, pour leurs soins de longue durée :

- **L'option implicite** – emménager dans un établissement de soins de longue durée ou une maison de soins infirmiers. Les médicaments et le soutien lié à la santé sont financés par les régimes d'assurance-maladie provinciaux, mais les frais de séjour ne le sont pas. Une chambre à un lit dans un établissement provincial coûte en moyenne 31 000 \$ par année<sup>3</sup>.
- **L'option prise en considération** – emménager dans une maison de retraite ou une résidence-services. Les frais de séjour s'élèveront en moyenne à 37 000 \$ par année. Par ailleurs, tous les soins ou le soutien personnels sont offerts à un coût additionnel. Seulement 4 heures par jour peuvent coûter jusqu'à 39 000 \$ de plus par année<sup>3</sup>.
- **L'option préférée** – recevoir des soins à la maison le plus longtemps possible. C'est ce que souhaitent la plupart des gens et ce que recommandent les professionnels de la santé. Huit heures par jour de services de soutien à domicile peuvent coûter 78 000 \$ par année<sup>3</sup>.

Le taux d'inflation des soins de santé au cours des 10 dernières années a été de 4 % par année<sup>4</sup>.

Vingt heures de soins et de services de soutien personnel coûtent aujourd'hui environ 28 000 \$ par année. Cette somme monte à 50 000 \$ au cours des 15 années suivantes<sup>3</sup>.

En moyenne, une personne vivra trois ans pendant qu'elle reçoit des soins. Une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer peut vivre plus de 10 ans avec la maladie pendant qu'elle reçoit des soins<sup>5</sup>.

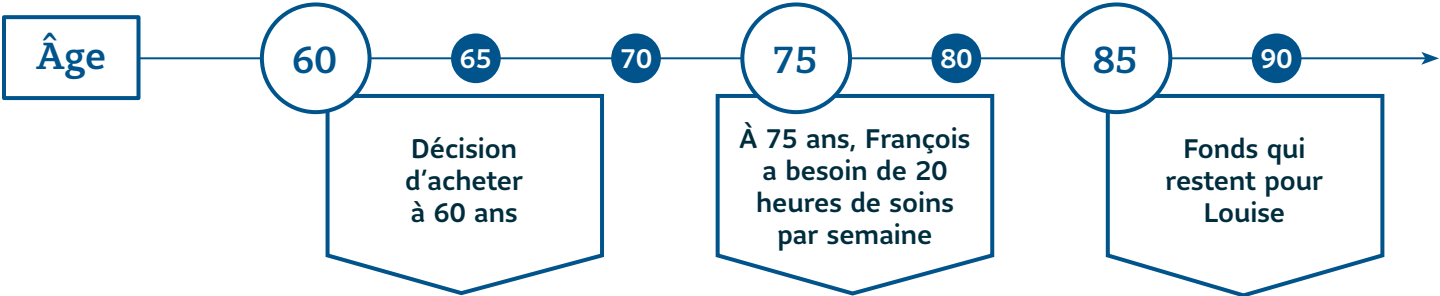
# Étape 2

## Évaluer les stratégies financières

Ensuite, le conseiller passe en revue trois stratégies financières qu'ils pourraient utiliser pour se préparer en vue des soins qu'ils recevront :

- A. Autofinancer** – affecter une partie de l'actif existant à un «fonds pour les soins de santé». Cette approche exige de la discipline et on risque de mal prédire qui aura besoin de soins, quand les soins commenceront, combien de temps ils dureront et combien ils coûteront.
- B. Partager le risque** – autofinancer les soins au début, puis transférer le risque de besoins onéreux à l'assurance de soins de longue durée.
- C. Transférer le risque à l'assurance** – tous les risques de maladie ou de soins imprévus sont transférés à l'assurance de soins de longue durée si la personne est encore en bonne santé.

Louise et François ont aussi une source de liquidités annuelle de 12 000 \$ dont ils peuvent disposer pour évaluer plus à fond les options offertes<sup>6</sup>.



### A. Auto-financement

Placement annuel disponible de 12 000 \$

Placement dans un «fonds pour les soins de santé» distinct

Suffisamment de fonds pour couvrir les soins de François

Insuffisamment de fonds si Louise a besoin du même niveau de soins ou plus

### B. Partage du risque

Prime de 8 200 \$; le solde de 3 800 \$ est ajouté au «fonds pour les soins de santé»

Assistance santé-retraite Sun Life pour François et Louise — prestation hebdomadaire de 1 000 \$, délai d'attente de 2 ans, durée des prestations illimitée, remboursement complet des primes au décès et protection contre l'inflation automatique de 3 %

Suffisamment d'épargne pour couvrir les deux premières années de soins  
Les prestations avec l'exonération des primes sont suffisantes pour couvrir les soins de François jusqu'à son décès<sup>7</sup>

Le contrat de Louise demeure en vigueur  
Le «fonds pour les soins de santé» couvrira la première année de soins pour Louise  
S'ils n'ont pas recours à l'assurance ou n'y ont recours qu'en partie, la valeur du remboursement des primes passe par la succession  
L'épargne inutilisée passe par la succession

### C. Transfert du risque

Prime annuelle totale de 11 605 \$

Assurance de soins de longue durée Sun Life pour François et Louise — prestation hebdomadaire de 1 400 \$, délai d'attente de 90 jours, durée des prestations illimitée (pas de remboursement des primes au décès ni de protection contre l'inflation)

Les prestations avec l'exonération des primes couvrent les soins de François jusqu'à son décès<sup>7</sup>

Le contrat de Louise demeure en vigueur et les primes sont exonérées<sup>7</sup>



## Étape 3

# Prendre la décision

**Le conseiller passe en revue les avantages et les inconvénients de chaque stratégie financière.**

### D. Autofinancer

- ✓ Répond aux besoins mineurs ou à court terme qui surviennent plus tard dans la vie, après avoir accumulé de l'épargne.
- ✓ Les fonds inutilisés passent par la succession.
- ✗ Ne répond pas aux besoins des deux conjoints.
- ✗ N'est pas une solution si un besoin immédiat survient au début de la retraite.

### E. Partager le risque

- ✓ Cette solution est axée sur les frais qui présentent le plus haut degré de risque pour l'un ou l'autre des conjoints après 70 ans.
- ✓ Le montant du remboursement des primes passe par la succession s'ils n'ont pas recours à l'assurance ou s'il n'y ont recours que pour une courte durée.
- ✓ L'actif inutilisé passe par la succession.
- ✗ N'est pas une solution si un besoin immédiat survient au début de la retraite.

### F. Transférer le risque

- ✓ Répond immédiatement aux besoins des deux conjoints.
- ✗ Si aucune demande de règlement n'est présentée, aucune prestation ne passera par la succession.

## Enfin

# La décision de Louise et François

- ✓ Ils ont suffisamment de ressources pour autofinancer leurs besoins initiaux.
- ✓ Leur état de santé n'est pas une préoccupation immédiate, mais ils savent qu'elle se détériorera avec l'âge.
- ✓ Ils se rendent compte qu'ils sont vulnérables si les soins dont ils auront besoin deviennent plus complexes ou persistants.
- ✓ Ils déterminent qu'ils veulent un plan qui les protégera tous les deux.
- ✓ Ils veulent aussi gérer les répercussions de leur décision sur la valeur de leur patrimoine et de leur héritage.

## Ils décident de partager le risque :

1. Mettre de côté une somme forfaitaire ou contribuer chaque année à un « fonds pour les soins de santé ».
2. Souscrire un contrat Assistance santé-retraite Sun Life pour aider à couvrir les dépenses importantes qui pourraient survenir au cours de la retraite.
3. Ajouter le remboursement des primes au décès aux deux contrats pour bénéficier d'une protection la vie durant.

**En établissant cette stratégie souple, ils pourront prendre leur retraite en toute confiance. Ils ont atténué le risque d'épuiser leur épargne pour payer les frais de soins éventuels, tout en protégeant leurs objectifs en matière d'héritage.**

<sup>1</sup> Tables des taux d'incidence des maladies graves au Canada de 2008 publiées par l'Institut canadien des actuaires en juillet 2012 et dont la tendance a été établie jusqu'en 2014.

<sup>2</sup> Statistique Canada, 2018.

<sup>3</sup> L'Entreprise des Services d'Assistance Sykes, 2018.

<sup>4</sup> Sondage de la Financière Sun Life sur les soins à domicile, 2017.

<sup>5</sup> US Society of Actuaries, Long Term Care Intercompany Report (rapport intersociété sur l'assurance de soins de longue durée), 1984 à 2007. Société Alzheimer, 2009.

<sup>6</sup> Hypothèses : Croissance sur le placement du « fonds pour les soins de santé » de 2,5 % après impôt; en 2015, les services de soutien personnel coûtent 25 \$ l'heure et le taux annuel d'inflation du coût des soins de santé est de 4 %; pas d'augmentation des primes.

<sup>7</sup> Étant donné que les deux contrats d'assurance ont été en vigueur sans aucune demande de règlement depuis plus de 10 ans, les primes de Louise sont exonérées au titre de l'Exonération de la prime du conjoint.

Cet article ne vise qu'à fournir des renseignements d'ordre général. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (Sun Life) ne fournit pas de conseils juridiques, comptables ou fiscaux aux conseillers ou aux Clients. Avant d'agir sur la foi des renseignements présentés dans ce document, consultez un professionnel qualifié qui pourra notamment faire un examen approfondi de votre situation sur les plans juridique, comptable et fiscal. Sauf indication contraire, les valeurs et les tarifs indiqués ne sont pas garantis.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life.  
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2020 820-4762-09-20



La vie est plus radieuse sous le soleil